

**CONVENTION
COMMUNE DE MONTRIOND**

**SOCIETE DES REMONTEES MECANQUES
DE MORZINE - AVORIAZ**



DISTRIBUTION DES SECOURS

AVENANT n°4

Vu la convention concernant la distribution des secours sur le domaine skiable, dans le cadre de la délégation de service public avec la SERMA
Vu la délibération du 7 décembre 2022

Article 1 :

Comme le prévoit l'article 12 de la convention entre la commune et la Société d'exploitation des Remontées mécaniques de Morzine – Avoriaz (SERMA), les tarifs pour la saison 2022/2023 sont :

TYPE DE SCOURS	2022/2023
Front de neige/Transport	67.00 €
SECOURS BARQUETTE Zone A	268.00 €
SECOURS BARQUETTE Zone B	470.00 €
Forfait évacuation secours hélicoptère	268.00 €
Indemnes et assisté	186.00 €
Secours Hors - piste barquette Ces tarifs peuvent être majorés des taux horaires suivants :	806.00 €
- Pisteur secouriste	53.00 €
- Chef équipe	66.00€
- Chenillette	191.00€
- scooter	60.00€

Fait à Montriond
Le 07/12/2022

Le Maire
DENNE Jean-Claude

La SERMA